

Description de l'offre : Chargé de cours – formation policière de base du cadre de base (INP)

Description de la fonction

Charge de cours, à titre accessoire, dans la thématique relative « à la criminalité informatique ».

Grade minimum requis pour la fonction : Inspecteur de police

Compétences transversales

Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation

Utiliser les supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine policier

Déontologie

- Respecter les valeurs et de la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Etre conscient de sa fonction d'exemple

Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructives aux réunions, délibérations, évaluations,...

Gestion du temps

- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.
- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante :
juliane.flamecourt @hainaut.be

- être capable de travailler en équipe – en binôme

Compétences techniques

- Maîtriser les législations suivantes :
 - ✓ Articles 496, 470, 422bis, 383bis, 433bis/1 du code pénal au travers le prisme de la criminalité informatique.
 - ✓ loi sur 28/11/2000 relative à la criminalité informatique
 - ✓ Article XI.293 du code de droit économique
- Maîtriser les réactions à avoir lors d'une intervention impliquant/concernant la gestion de matériel informatique
- Maîtriser l'organisation des services partenaires dans le domaine de la criminalité informatique (FCCU et RCCU)
- Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
- Avoir une communication claire et précise
- Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation
- Transmettre des consignes simples et complexes
- Accueillir, informer et orienter les participants
- Veiller à la qualité des formations

Requis :

Avoir une expérience d'au moins de 2 ans dans une fonction dans laquelle le policier est amené à appliquer les législations en lien avec la criminalité informatique.

Lieu de travail : Jurbise (déplacements possibles)

Régime de travail : fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation

Dépôt des candidatures

Mode : Uniquement via le lien suivant <http://ipfh.hainaut.be/apph/candidatures>

Ouverture de l'offre : 11/08/2017

Date limite : validité de l'offre + 15 jours